



GOLF DES YVELINES | PROTOCOLE DE PARTENARIAT

Réservé aux Sections Golf entreprises & Associations sans terrains

Il a été convenu les accords ci-après entre les deux parties :

D'une part,

Le Golf des Yvelines,
Route de la Couharde
78 940 La Queue Lez Yvelines

ci après nommé le Golf, dont le siège, la société Cofigolf se situe au 4, Rue Lamennais 75008 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéros 722 034 063
Représenté par **Monsieur Romain Pourveer** en sa qualité de Directeur, dûment habilité.

Et

Section Golf / Association ..AGSEGOLF LES ESSARTS LE ROI..
Domiciliée ..Mairie ..rue du 11 Novembre.....
CP – Ville ..78690.LES.ESSARTS.LE ROI.....

ci-après nommée ..AGSEGOLF..... Représenté(e) par ..Jean Michel LUNEL.... en sa
qualité de ..Président....., dûment habilité(e).

D'autre part,

1. Abonnement au Golf des Yvelines

Le Golf accorde **10% de remise** aux adhérents du AGSEGOLF sur ses abonnements Loisir, Plaisir, Passion à conditions que lesdits adhérents n'aient pas été membres du Golf des Yvelines depuis 2 ans.

Exemple

L'abonnement Plaisir 5/7 est proposé à partir de 1 470 € au lieu de 1 630 € (paiement comtant)

2. Green-fees et carnets de tickets

Le Golf accorde les conditions tarifaires suivantes aux adhérents de AGSEGOLF sur ses Parcours 18 trous Les Chênes et 9 trous Les Tilleuls.

En contrepartie, les Responsables de AGSEGOLF s'engagent à organiser à minima un événement de 15 à 20 personnes, en semaine ou week-end, au Golf des Yvelines.

TARIFS APPLICABLES du 1er Janvier au 31 décembre 2024				
GREEN-FEE INDIVIDUEL	PARCOURS 18 TROUS LES CHENES		PARCOURS 9 TROUS LES TILLEULS	
	Tarifs Public	Tarif AS	Tarifs Public	Tarif AS
Basse Saison 1er Novembre au 31 Mars				
Green Fee Semaine	54	48	39	35
Green Fee Week-end & jours fériés	72	64	43	38
Haute Saison 1er Avril au 31 Octobre				
Green Fee Semaine	75	60	43	37
Green Fee Week-end & jours fériés	97	78	49	42
CARNETS DE TICKETS (1 ticket = 1 Green-fee)	PARCOURS 18 TROUS LES CHENES		PARCOURS 9 TROUS LES TILLEULS	
CARNETS DE 10 tickets 1er Janvier au 31 Décembre				
Semaine	650	540	330	290
Week-end	775	650		
CARNETS de 25 tickets 1er Janvier au 31 Décembre				
Semaine	1400	1125		
Week-end	1820	1450		

3 Facturation

Les green-fees individuels seront réglés directement à l'accueil du Golf lors du passage du joueur. Les carnets de tickets seront réglés à réception de facture auprès du Golf ds Yvelines..

4 Bénéficiaires

Ces conditions tarifaires sont exclusivement réservées à l'ensemble des adhérents et futurs adhérents de AGSEGOLF

La short-list de l'ensemble des adhérents et futurs adhérents, mentionnant leur Nom / Prénom / Numéro de licence / email sera communiquée à l'accueil du Golf.

5. Accès aux infrastructures

Les green-fees donnent un droit d'accès aux parcours 18 ou 9 trous, ainsi qu'aux installations du Golf sous réserve des disponibilités. Toute autre prestation devra être acquittée sur place.

6. Conditions de réservation

Les réservations se feront à partir de J-7 par mail à lesyvelines@resonance.golf.
A leur arrivée au Golf, les adhérents devront se présenter à l'accueil pour signaler leur présence.

7. Annulation et no-show

En cas de départs réservés non annulés et non utilisés, le golf communiquera à AGSEGOLF via email agsegolf@gmail.com le nom des joueurs concernés, qui fera les rappels nécessaires à ces adhérents susmentionnés.

8. Règlement intérieur

Les adhérents deAGSEGOLF.....sont soumis, au même titre que tout autre utilisateur des installations au règlement intérieur du Golf. Les adhérents prendront garde à respecter l'ensemble des consignes du Golf (*notamment la bonne tenue vestimentaire et le temps de jeu*). La surveillance et l'entretien des installations sont assurés par le Golf. Les responsables du Golf sont en droit d'intervenir en cas de manquement au règlement intérieur ou de non-respect de l'étiquette du golf.

9. Assurances

En aucun cas le Golf ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par les adhérents lors de leur venue au Golf. Les adhérents doivent être en possession de leur licence FFGolf et certificat médical à jour.

9. Réclamations et litiges

L'adhérent ...de AGSEGOLF..... devra adresser au Golf par lettre recommandée avec accusé de réception toute contestation ou réclamation dans un délai de 8 jours après son passage. Tout litige ou différend né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles.

Ce contrat est valable jusqu'au 31 Décembre 2024 et prend effet à la date de la signature des deux parties qui chaque année devront réexaminer ce partenariat pour une nouvelle année civile.

Fait à.....**Les Essarts le Roi**.....

Le**28/01/2024**.....

Signature et cachet de**AGSEGOLF Les Essarts Le Roi**.....
précédés des nom et prénom du signataire et de la mention « Bon pour accord »



Bon pour accord
JEAN MICHEL LUNEL
Président AGSEGOLF

